

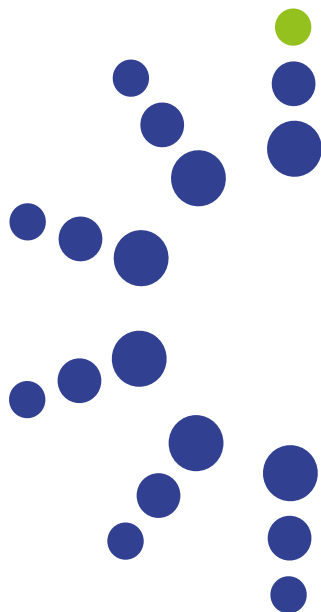


AU SERVICE

DU TERRITOIRE

MUTUALISER LES ÉNERGIES ET LES IDÉES

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne a pour vocation de construire un avenir plus attractif, plus solidaire, plus durable en mutualisant les énergies et les idées, et en orientant une partie des subventions publiques sur des projets répondant véritablement aux enjeux collectifs.



| SOMMAIRE |

TERRITOIRE ET RÔLE 4

INSTANCES 6

FINANCES 2023 10

TEMPS FORTS 12

POLITIQUES CONTRACTUELLES 14

| UNE ANNÉE CLÉ POUR LES POLITIQUES CONTRACTUELLES |

SCoT 16

| DE LA CONCERTATION AU PROJET |

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 18

| UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ |

NUMÉRIQUE 22

| DÉVELOPPER LES USAGES |

SANTÉ 24

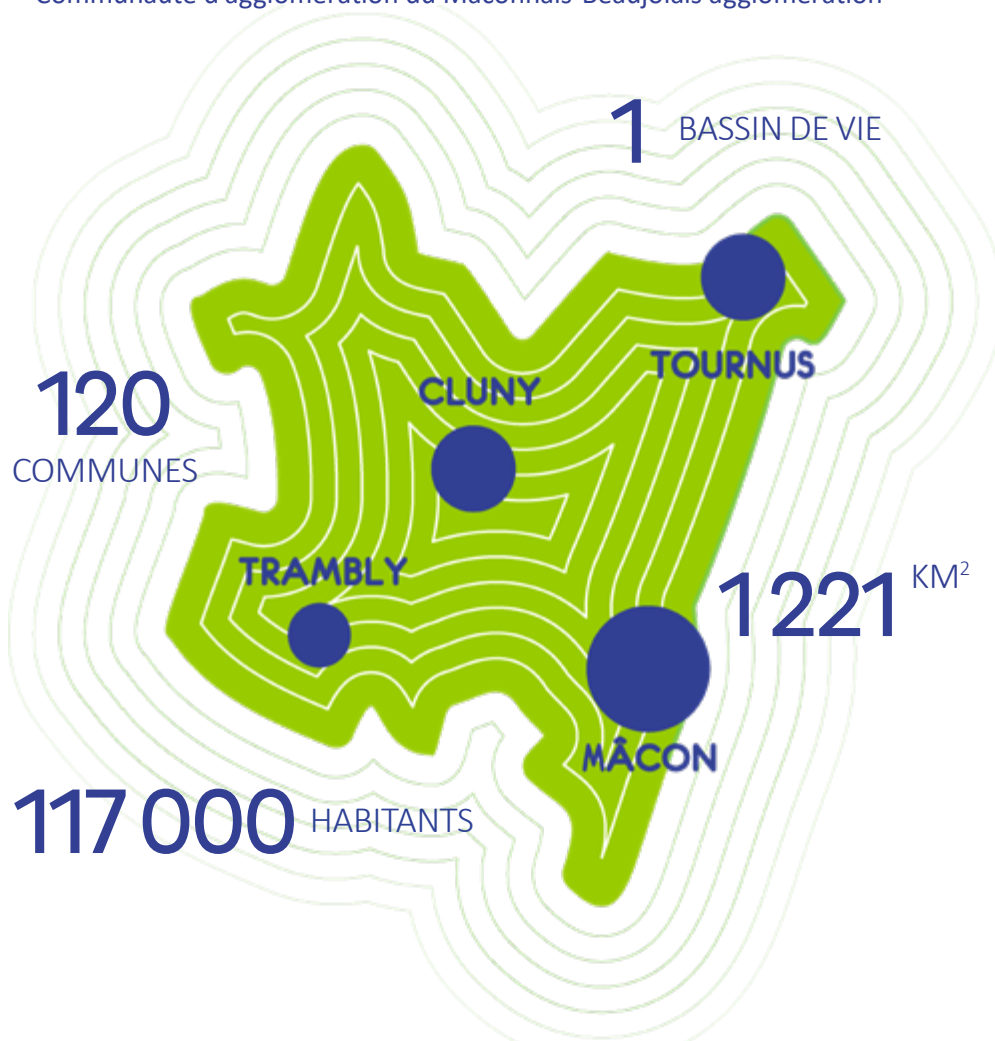
| RENFORCER L'APPROCHE TERRITORIALE |

L'ÉQUIPE DU PETR 27



4 INTERCOMMUNALITÉS

Communauté de communes du Clunisois
Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Communauté de communes Saint-Cyr Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais
Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais agglomération



| RÔLE DU PETR |

QU'EST-CE QU'UN PETR ?

Les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural sont des établissements publics associant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour coordonner un projet commun entre des villes petites et moyennes et des territoires ruraux.

Les PETR sont des syndicats intercommunaux qui connaissent une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi afin de porter un projet de territoire commun exprimant les intérêts de ses EPCI adhérents.

Sa vocation : construire un avenir plus attractif, plus solidaire, plus durable en mutualisant les énergies et les idées, et en orientant une partie des subventions publiques sur des projets répondant véritablement aux enjeux collectifs.

RÔLE DU PETR :

Les missions des PETR sont définies aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

ÉLABORER DES PROJETS DE TERRITOIRE

Les PETR, en partenariat avec des collectivités territoriales et des EPCI, élaborent des projets de territoire pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans leurs périmètres, en précisant les missions déléguées aux PETR de développement économique, d'aménagement de l'espace et de transition écologique.

CONCEVOIR DES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Les PETR peuvent être investis par les EPCI adhérents de la mission de concevoir ou coordonner un ou plusieurs SCoT, au sein de leur périmètre d'intervention.

COORDONNER DES CONTRATS DE TERRITOIRE

Les PETR, avec les collectivités départementales et régionales, peuvent coordonner des contrats relatifs à des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.



Les PETR sont représentés par l'Association Nationale des PETR et des Pays (ANPP) et couvrent actuellement près de 80 % du territoire national, preuve qu'ils répondent à un besoin bien réel.



| LES INSTANCES |

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical constitue l'organe délibérant du PETR. Il est composé de 80 délégués dont la répartition tient compte du poids démographique de chaque intercommunalité qui le compose :

- Mâconnais-Beaujolais agglomération : 40 titulaires
- Communauté de communes du Mâconnais-Tournaigeois : 17 titulaires
- Communauté de communes du Clunisois : 15 titulaires
- Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boëtier entre Charolais et Mâconnais : 8 titulaires

LE BUREAU SYNDICAL

Composé de la Présidente, Christine Robin, et de 15 vice-présidents élus à la majorité des voix par le Comité syndical, le Bureau est une instance collégiale de pilotage exécutif des projets.

Christine Robin, présidente
 Jean-François Farenc, 2^e vice-président
 Gérard Colon, 4^e vice-président
 Dominique Deynoux, 6^e vice-président
 Élisabeth Lemonon, 8^e vice-présidente
 Claude Cannet, 10^e vice-présidente
 Marie Fauvet, 12^e vice-présidente
 Yves Dupuis, 14^e vice-président

Bertrand Veau, 1^{er} vice-président
 Rémy Martinot, 3^e vice-président
 Hervé Carreau, 5^e vice-président
 Christophe Ravot, 7^e vice-président
 Eric Martin, 9^e vice-président
 Patricia Clément, 11^e vice-présidente
 Hervé Reynaud, 13^e vice-président
 Dominique Jobard, 15^e vice-président

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée des maires du territoire et du Comité syndical, la Conférence des maires est une instance d'information et de consultation pour l'élaboration, la modification et la révision des projets de territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est une instance participative et consultative qui permet d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Ses membres sont des bénévoles, issus de la société civile : représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux ou associatifs. Ils ont été désignés par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne en fonction de leur domaine de compétences, mais également dans un souci de représentativité des territoires qui composent le PETR.

Cette instance consultative est présidée par Robert Martin, viticulteur à la retraite et membre de la Chambre d'Agriculture.

Ce collège d'experts a été invité à prendre connaissance du Projet de territoire du PETR et à donner son avis sur le SCoT. L'objectif de ces présentations est de permettre au Conseil de développement, en s'appuyant sur la pluralité de ses membres, d'appréhender de façon globale et transversale les caractéristiques et les enjeux du territoire afin d'alimenter de façon constructive les décisions des élus. Depuis 2023, le Conseil de développement doit donner un avis sur les propositions des projets à subventionner dans le cadre de la Convention « Territoire en Action » TEA.



Comité syndical du 31 janvier 2023

- DE_2023_01 Désignation du secrétaire de séance
- DE_2023_02 Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 décembre 2022
- DE_2023_03 Assemblée : indemnités des Vice-présidents
- DE_2023_04 Retrait délibération DE 2022-34
- DE_2023_05 Autorisation de dépenses pour l'année 2023
- DE_2023_06 Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- DE_2023_07 Amortissement des expositions
- DE_2023_08 Convention "TEA" 2022-2028 avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
- DE_2023_09 Demande de subvention au Conseil régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat "TEA" pour l'ingénierie 2023
- DE_2023_10 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du volet "territorial rural" du programme FEDER-FSE+ 2021-2027
- DE_2023_11 Prolongation de la convention avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté concernant l'accompagnement individuel des ménages cf. PTRE-EFFILOGIS
- DE_2023_12 Pôle Emploi : cotisation assurance chômage
- DE_2023_13 CDG 71 : demande d'adhésion à la mission de médiation

Comité syndical du 28 mars 2023

- DE_2023_14 Désignation du secrétaire de séance
- DE_2023_15 Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 31 janvier 2023
- DE_2023_16 Approbation du compte de gestion 2022
- DE_2023_17 Approbation du compte administratif 2022
- DE_2023_18 Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2022
- DE_2023_19 Contribution financière des EPCI membres du PETR pour l'année 2023
- DE_2023_20 Vote du budget primitif 2023
- DE_2023_21 Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat "TEA" pour l'ingénierie 2023

Comité syndical du 27 juin 2023 (*pas de quorum*)

Comité syndical du 04 juillet 2023

- DE_2023_22 Désignation du secrétaire de séance
- DE_2023_23 Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 28 mars 2023
- DE_2023_24 Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024 : passage au référentiel M57
- DE_2023_25 Régularisation du compte 2023
- DE_2023_26 Conventionnement LEADER
- DE_2023_27 Conventionnement de l'OPAH de la Communauté de communes du Clunisois
- DE_2023_28 Convention de partenariat avec l'équipe Projet JUSTAIR (Cerema/Dorémi/CEA)
- DE_2023_29 Charte de partenariat avec le Crédit Agricole Centre-Est
- DE_2023_30 Délibération fixant le taux de promotion d'avancement de grade

Comité syndical du 05 décembre 2023

- DE_2023_31 Désignation du secrétaire de séance
- DE_2023_32 Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023
- DE_2023_33 Mise en place prime de pouvoir d'achat
- DE_2023_34 Maintien des primes et indemnités en cas de service à temps partiel thérapeutique
- DE_2023_35 Mise à jour des indemnités forfaitaires Restauration et Hébergement des agents
- DE_2023_36 Adoption du référentiel M57 dit "développé"
- DE_2023_37 Référentiel M57 : adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- DE_2023_38 Référentiel M57 : modalités d'amortissement
- DE_2023_39 Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour le poste Animateur Numérique pour 2024
- DE_2023_40 Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la Convention "TEA", pour l'ingénierie pour 2024
- DE_2023_41 Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la Convention "TEA", pour les logements de stagiaires en médecine pour 2023
- DE_2023_42 Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la Convention "TEA", pour les logements de stagiaires en médecine pour 2024
- DE_2023_43 Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Saône et Loire pour les logements de stagiaires en médecine pour 2024
- DE_2023_44 Demande de subvention auprès de l'ARS pour l'animation et les actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé pour 2024
- DE_2023_45 Demande de subvention pour le poste Animateur LEADER pour 2023
- DE_2023_46 Décision modificative n°1
- DE_2023_47 Autorisation de dépenses pour 2024
- DE_2023_48 Convention avec la CMA Bourgogne (cf. mission Rénovation énergétique)
- DE_2023_49 Conventionnement avec la Mairie de Charnay-lès-Mâcon (cf. assistance budgétaire)
- DE_2023_50 Débat sur le PADD du SCoT
- DE_2023_51 Projet territorial structurant 2024 en réponse à l'appel à projets du Conseil départemental de Saône-et-Loire au titre de 2024
- DE_2023_52 Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

Bureau syndical 24 janvier 2023 *pas de délibération*

Bureau syndical 14 mars 2023 *pas de délibération*

Bureau syndical 13 juin 2023 *pas de délibération*

Bureau syndical 28 novembre 2023 *pas de délibération*

Conférence des maires 05 janvier 2023 *pas de délibération*

Conseil de développement 07 novembre 2023 *pas de délibération*



| BUDGET PRIMITIF & COMPTE ADMINISTRATIF |

BUDGET GENERAL	Compte administratif 2022	Budget primitif 2023	Estimatif au 31 décembre 2023
FONCTIONNEMENT			
Total dépenses	682 235,78 €	914 377,67 €	759 474,21 €
Total recettes	767 285,53 €	914 377,67 €	401 616,88 €
Résultat exercice	85 049,75 €		- 357 857,33 €
Excédents antérieurs reportés	324 281,92 €		409 331,67 €
Résultats de clôture cumulés	409 331,67 €		51 474,34 €
Restes à réaliser	0 €		0 €
Résultat	409 331,67 €		51 474,34 €

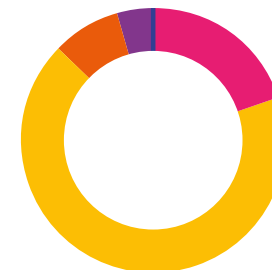
INVESTISSEMENT			
Total dépenses	56 906,40 €	333 743,36 €	104 277,51 €
Total recettes	87 339,64 €	333 743,36 €	57 163,68 €
Résultat exercice	30 433,24 €		- 47 113,83 €
Excédents antérieurs reportés	174 999,09 €		205 432,33 €
Résultats de clôture cumulés	205 432,33 €		158 318,50 €
Restes à réaliser	12 274,56 €		-58 833,10 €
Résultat	193 157,77 €		99 485,40 €

RÉSULTAT	602 489,44 €		150 959,74 €
-----------------	---------------------	--	---------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 150 584,47 € (19,83 %)
- Charges de personnel, frais assimilés : 512 347,15 € (67,47 %)
- Autres charges de gestion courante : 63 480,56 € (8,36 %)
- Charges exceptionnelles : 348 € (0,05 %)
- Opération ordre transfert entre sections : 32 714,03 € (4,31%)

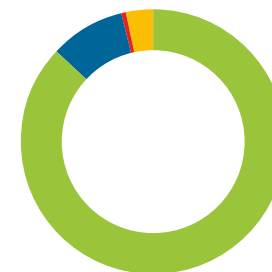
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023 : 759 747 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Participation des EPCI 3 € / hab + CC Clunisois (poste rénovation) : 349 592 € (87,04 %)
- Subventions Leader / Région / Département / Autres ... 37 114 € (9,24 %)
- Opération ordre transfert entre sections : 1 805 € (0,45 %)
- Remboursement sur rémunération et charges "assurance statutaire" : 13 104 € (3,26%)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023 : 401 617 €



TEMPS FORTS

SCoT

Une réunion publique relative au SCoT a été organisée à Viré le 21 février 2023. Il s'agissait de recueillir les réactions du public au projet du DOO, le règlement du SCoT.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

2023 a été une année clé pour les politiques contractuelles ; 2 nouveaux programmes de financement ont été lancés :

- Contrat "Territoires En Action 2022-2026" avec une enveloppe de **4 004 979 €**
- Programme européen "LEADER 2023-2027" avec une enveloppe de **1 554 059 €**

Les conventions relatives à ces programmes ont été signées le 22 août 2023 par Mme Christine ROBIN, présidente du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, et M. Eric HOULLEY, vice-président en charge de la cohésion territoriale de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en présence de M. Yves SEGUY, préfet de Saône-et-Loire et M. Jean-Patrick COURTOIS, maire de Mâcon.

PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été choisi pour faire partie du **réseau national France Rénov'**. Notre service accompagne les particuliers propriétaires d'une maison individuelle dans leurs projets de rénovation énergétique, avec l'objectif d'en faire des bâtiments plus confortables, mieux valorisés, moins coûteux en énergie et plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'organisme de formation Dorémi sur une période de 2 ans (2023/2024). L'engagement entre Dorémi et le PETR consiste à la formation de 4 groupements d'artisans ainsi que d'un formateur accompagnateur expert sur le territoire du PETR.

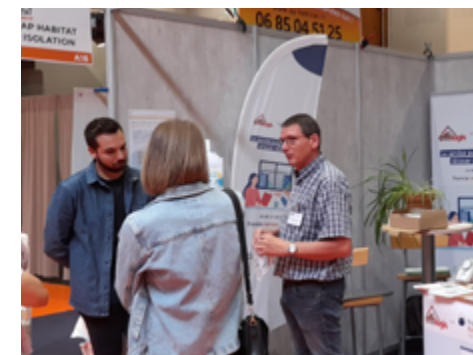
SOUTIEN DANS L'INGÉNERIE DE PROJETS NUMÉRIQUE

La mission numérique a travaillé en étroite collaboration avec la CCMT **dans l'ingénierie de projets** numériques. Elle a aidé la maîtrise d'ouvrage dans la sélection des prestataires informatiques et la cheffe de projet dans la conduite de l'action.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ & CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

L'assemblée plénière du **Contrat Local de Santé et du Conseil Local en Santé Mentale** du jeudi 6 avril 2023 a permis de renouer les échanges autour des questions de santé. De nombreux partenaires étaient présents.

Le temps fort de cette journée était l'officialisation de la plateforme numérique PEP'S (annuaire interactif au service des professionnels de la santé, du social, du médico-social, des élus et agents territoriaux). Après plusieurs années de travail, le projet est opérationnel.



POLITIQUES CONTRACTUELLES

2023 A ÉTÉ UNE ANNÉE CLÉ POUR LES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU PETR

Deux nouveaux programmes de financement ont été lancés officiellement :

- Contrat “Territoires En Action 2022-2026” avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour une enveloppe de 4 004 979 € ;
- Programme européen “LEADER 2023-2027” pour une enveloppe de 1 554 059 €.

ZOOM

Signature des conventions « Territoires En Action » et LEADER

Le 22 août 2023, à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne à Mâcon, Christine ROBIN, Présidente, et Eric HOULLEY, Vice-Président du Conseil Régional, ont signé les nouvelles conventions des programmes « Territoires En Action » et LEADER.

Par ailleurs, ce conventionnement permet de mobiliser des moyens supplémentaires en rendant éligibles aux fonds européens FEDER Rural, les porteurs de projets sur le territoire des Communautés de communes du Clunisois, Mâconnais-Tournugeois et de Saint-Cyr Mère-Boitier.

Mise en place du Comité de programmation LEADER

Une étape supplémentaire a été franchie dans la mise en œuvre du nouveau programme LEADER avec l’installation de son comité de programmation, le 26 septembre 2023.

Il se compose de 24 membres : 12 élus et 12 représentants de la société civile. Ils ont notamment approuvé le règlement d’intervention et les grilles de sélection auxquels seront soumis les porteurs de projet.

Les membres du comité se sont réunis une deuxième fois le 14 décembre 2023. Au cours de cette réunion, deux porteurs de projet ont été auditionnés pour présenter leur projet et répondre aux questions des membres du comité.

Renforcement de l’équipe en 2023

Afin d’accompagner au mieux les porteurs de projets, l’équipe d’ingénierie s’est également renforcée cette année avec l’arrivée de deux nouvelles collègues : Flore TRIGARI, chargée de mission “Urbanisme durable et Adaptation au changement climatique” et Cyrielle DUPONT-SOGNO, gestionnaire du programme LEADER. L’équipe se compose maintenant comme suit :

FRANCKY SABOT

Politiques contractuelles et ingénierie financière

Élaboration du projet stratégique
Pilotage des programmes et projets
Orientation des porteurs de projets

CYRIELLE DUPONT-SOGNO

Gestionnaire LEADER

Gestion administrative et financière
Animation du programme
Accompagnement administratif

FLORE TRIGARI

Urbanisme durable et Adaptation au changement climatique

Personne ressource sur les enjeux énergétiques des bâtiments, et de l’espace public
Accompagnement technique pour le respect des éco conditions



Chiffres clés 2023

EN 2023, LE PETR A IDENTIFIÉ ET A ÉTÉ SOLlicitÉ SUR 57 PROJETS

- 24 pour des requalifications de bâtiments ou d’espaces publics ;
- 15 pour des équipements de services à la population, culturels ou sportifs ;
- 4 dans le domaine du patrimoine, de la culture et du tourisme ;
- 7 concernant les mobilités douces ;
- 3 maisons de santé ;
- 4 en lien avec la protection des milieux naturels.

Les contractualisations contribuent également au soutien à l’ingénierie du PETR. En 2023, 24 694 € de fonds européens et 25 865 € de fonds régionaux ont été sollicités.

PERSPECTIVES 2024

Poursuivre l’accompagnement des porteurs de projets au niveau administratif, financier et technique en engageant les premières demandes de subvention et en renforçant la veille sur les dispositifs et sources de financement existants.

Lancer le comité de sélection et un projet de travail collaboratif en vue de soutenir et développer des projets en lien avec des pratiques artistiques et culturelles, des activités sportives et de loisirs ainsi que des manifestations sportives et culturelles.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document réglementaire encadrant l'aménagement du territoire sur le long terme à l'échelle d'un bassin de vie. Il régit les équilibres entre développement et cadre de vie, entre ville-centre et villages. Concrètement, le SCoT servira de cadre de référence aux documents ou projets d'urbanisme des communes et des intercommunalités (plan local d'urbanisme, plan local de l'habitat, plan de déplacements, ZAC, lotissement, etc). L'élaboration du SCoT se déroule en trois temps : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

ZOOM

Le DOO, dont l'écriture a constitué l'essentiel du travail de ces derniers mois, rassemble les règles du jeu qui s'appliqueront dans les PLU(i) et les cartes communales, dans un rapport de compatibilité. Les dispositions du DOO ont donné lieu à des arbitrages entre élus et EPCI. Leur rédaction doit être suffisamment claire et précise pour en faciliter l'application.

Ces dispositions ont des impacts assez précis, que l'on peut situer sur une carte, en particulier dans les domaines du patrimoine naturel, des paysages et du commerce. De ce fait, des réunions de concertation ont été organisées sur l'ensemble du territoire de janvier à mars pour que les élus de chaque commune puissent exprimer leur point de vue.

Le projet de DOO a également été présenté dans les instances de chaque EPCI composant le PETR afin de recueillir les avis des élus.

Enfin, le DOO a également été expliqué et soumis à discussion à l'extérieur : une réunion publique s'est tenue à Viré le 21 février 2023 et les personnes publiques associées ont pu s'exprimer lors de la réunion du 12 septembre.

L'ensemble des remarques recueillies a été étudié et a reçu une réponse technique, juridique et/ou d'opportunité lors des réunions de bureau syndical, élargies à la commission SCoT, en mars, juin et novembre.

En raison d'évolutions significatives dans le domaine de la réduction de la consommation foncière, un nouveau débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'est tenu le 5 décembre 2023.

Enfin, la forte prise en compte du bien-être dans le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne a été attestée grâce à une Évaluation des Impacts en Santé (EIS), menée à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



PERSPECTIVES 2024

Les élus du PETR **ont réaffirmé clairement leur souhait d'achever l'élaboration du SCoT dès que possible**, sans tenir compte des évolutions législatives et réglementaires qui sont permanentes.

La priorité est de doter enfin le territoire d'un SCoT qui permettra une meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire, en particulier dans les domaines de la consommation foncière, du commerce, de la protection du patrimoine naturel et des paysages.

L'arrêt projet est fixé au 9 avril 2024. Les mois suivants seront consacrés au recueil de l'avis officiel des personnes publiques associées, à l'enquête publique et au contrôle de légalité.

14 réunions de concertation dans les communes : **74** communes représentées et **182** élus présents ;

6 réunions à l'échelle des EPCI ;

3 réunions d'arbitrage ;

78,6% des objectifs de l'Urbanisme Favorable à la Santé atteints dans le SCoT

Chiffres clés 2023



LE PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE FAIT PARTIE DU RÉSEAU NATIONAL FRANCE RÉNOV'.

Notre service accompagne les particuliers propriétaires d'une maison individuelle dans leurs projets de rénovation énergétique, avec l'objectif d'en faire des bâtiments plus confortables, mieux valorisés, moins coûteux en énergie et plus respectueux de l'environnement.

ZOOM

Arrivée et formation de Lucette et Brice, nos nouveaux conseillers.

Notre équipe est composée de 3 agents. Lucette et Brice sont arrivés respectivement en janvier et février 2023. Ils sont là pour répondre aux questions des habitants du territoire concernant leur projet de rénovation.

On peut les contacter par téléphone du lundi au vendredi de 14h à 17h, ou par courrier électronique à l'adresse renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr. Pour des conseils plus approfondis, il est possible de prendre un rendez-vous pour un entretien dans l'un de nos 10 lieux de permanence décentralisés sur tout le territoire.

Lucette est la conseillère qui est dédiée à la CC Clunisois. Son poste est cofinancé par celle-ci. Elle se rend toutes les semaines à Cluny et une semaine sur deux à Salornay-sur-Guye sur ce territoire pour assurer sa mission et une fois par mois dans deux lieux supplémentaires : la mairie de La Guiche et celle de Joncy.

Brice est le conseiller qui assure les permanences sur MBA, la CC Mâconnais Tournugeois ainsi que la CC Saint Cyr Mère Boitier. Il se déplace sur tous ces territoires pour assurer les permanences de conseil.

Ils sont tous deux passés par une période de formation avec le conseiller précédent et sont actuellement en formation continue auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté mais aussi de l'ANAH.

Chiffres clés 2023

1071 conseils ont été enregistrés cette année, que ce soit par e-mail, téléphone ou en permanence, pour un total de **648** projets différents.

Répartition des conseils enregistrés en 2023 par EPCI :

- 44 % Mâconnais Beaujolais Agglomération
- 28 % CC Clunisois
- 15 % CC Mâconnais-Tournugeois
- 13 % CC Saint Cyr Mère Boitier

Disponibilités des permanences par EPCI tous les mois :

- 24 créneaux sur CC Clunisois
- 6 créneaux sur CC Mâconnais-Tournugeois
- 21 créneaux sur Mâconnais Beaujolais Agglomération
- 6 créneaux sur CC Saint Cyr Mère Boitier

2 nouvelles Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (CC Clunisois et CC Saint Cyr Mère Boitier) au sein desquelles la Plateforme de la Rénovation est clairement identifiée comme porte d'entrée.

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 est une année charnière dans l'accompagnement et le financement des projets de rénovation énergétique. **Les anciens systèmes "Ma Prime Rénov" et les aides de l'ANAH "Sérénité" sont uniformisés. Les passoires énergétiques seront obligées de passer par un parcours accompagné avec un saut de deux classes énergétiques obligatoires pour bénéficier de subventions.**

Les ménages qui veulent s'orienter **vers le parcours accompagné** pourront bénéficier de subventions historiquement élevées, allant au maximum de 12 000 € jusqu'à 70 000 € en fonction de l'ampleur des travaux et des revenus. En contrepartie, ils devront être accompagnés par le nouvel acteur : **Mon Accompagnateur Rénov'**.

Ces subventions très intéressantes vont certainement encourager les ménages du territoire à engager des projets de rénovation énergétique et donc à recourir à notre conseil en nombre. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux acteurs dans un paysage déjà complexe va nous pousser à être très vigilants, quant aux évolutions qui promettent d'être nombreuses.

Notre service de rénovation anime également un réseau local de professionnels (artisans, entreprises du bâtiment, bureaux d'études, architectes, etc.) en partenariat avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires.

ZOOM

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DORÉMI

Le PETR a signé une convention avec l'organisme de formation Dorémi sur une période de 2 ans (2023/2024). L'engagement entre Dorémi et le PETR consiste à la formation de 4 groupements d'artisans ainsi que d'un formateur accompagnateur expert sur le territoire du PETR. Son but n'est pas d'apprendre aux artisans leur métier, mais de les former à agir en tant que groupement pouvant répondre à des demandes spécifiques de rénovation globale performante. Pour en savoir plus : www.renovation-doremi.com/fr/espace-pro/rejoindre-reseau-doremi.

En 2023, 6 entreprises du Mâconnais sont venues assister à sa présentation. 4 ont fait le choix de s'engager dans la démarche. Elles ont réalisé deux visites de chantier et ont effectué la remise d'offres.

Des actions ont été mises en place dans le cadre de son lancement sur le territoire. Les agents de la plateforme de la rénovation ont participé à une journée de formation et d'échanges avec d'autres territoires engagés dans la démarche. Une journée de présentations et d'ateliers autour des projets de rénovation globale du Mâconnais a eu lieu avec les acteurs locaux (ADIL, CAUE, MAR, EPCI, etc.).

LE FORUM DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE REVIENT POUR UNE NOUVELLE ÉDITION LE 8 ET 9 MARS 2024 À TOURNUS

Il a été prévu en 2023 en approfondissant le partenariat entre le PETR Mâconnais et la CMA. C'est un événement phare de ces dernières années. Il se veut être un lieu d'informations, d'échanges de bonnes pratiques.

Son objectif est :

- d'inciter à la rénovation énergétique globale efficace et performante ;
- de mobiliser les artisans autour de cette démarche ;
- d'en faire la promotion auprès des particuliers.

Un atelier ayant pour but de co-construire le format et le programme a été organisé. 27 personnes, institutionnels, professionnels, chargés de missions, y ont participé.



Chiffres clés 2023

55 professionnels ont participé à nos réunions ou ateliers

3 réunions / ateliers à destination **DES PROFESSIONNELS** :

- 1 réunion de présentation de Dorémi aux artisans
- 1 atelier de préparation du Forum de la Rénovation
- 1 atelier pour accompagner les acteurs locaux à la rénovation performante dans le cadre de Dorémi

350 habitants du territoire ont été sensibilisés lors de nos animations

12 réunions / ateliers à destination **DU GRAND PUBLIC** :

- 4 réunions "Les jeudis de la Réno"
- 3 réunions dans le cadre des lancements des OPAHs de la CCC et de la CCSCMB
- 2 ateliers dans le cadre du passage du bus Marguerite
- 1 stand lors de la journée "Mieux vivre en Clunisois"
- 1 atelier aux portes ouvertes de France Services Tournus
- 1 stand sur le Festival des Solutions Écologiques de Tramayes

Le PETR a animé un stand durant les 3 jours du Salon de l'Habitat de Mâcon

PERSPECTIVES 2024

Le Forum de la Rénovation Énergétique : la tenue du Forum les 8 et 9 mars 2024 à Tournus est un événement majeur du PETR, nous y consacrons beaucoup de temps. Cette édition permettra à 24 entreprises et organismes professionnels de tenir un stand. 13 ateliers sont prévus sur les 2 jours.

Formation de groupements Dorémi : sa convention court jusqu'à la fin de l'année 2024. Il est encore prévu la formation de 3 groupements d'entreprises pendant cette période. Un travail important sera de communiquer sur ce dispositif auprès des artisans du territoire et de structurer le parcours de tous les acteurs étant partie prenante dans ces projets de rénovation.

Convention avec la CMA : Nous allons de signer une convention de partenariat dans le cadre du Forum de la Rénovation. Cette convention prévoit en outre la tenue de réunions thématiques ainsi que des visites de chantiers. Nous prévoyons de programmer plusieurs événements relativement à la convention afin d'entretenir le réseau d'artisans mobilisé suite au Forum.

NUMÉRIQUE

La mission "Numérique" a pour objectif de développer les usages pour tous. Son action s'inscrit dans une cohérence des besoins du territoire et de la politique régionale qui soutient fortement l'accompagnement des territoires dans une évolution des bonnes pratiques. **Le développement des usages continue de se faire en fonction des besoins et des compétences** de chaque population d'acteur : collectivités, particuliers, entreprises, associations, **ce qui permet d'adapter les actions.**

Ses actions de développement fixées par une feuille de route 2019/2023 se poursuivent.

ZOOM

Aurèle CORDIER en tant que "chargée de mission" a poursuivi son **accompagnement à l'ingénierie de projets** tout particulièrement sur les projets dits "Territoire Intelligent et Durable" ainsi que ses **actions de prévention, d'acculturation et sensibilisation** aux usages. **Elle a également entamé une réflexion sur le numérique responsable afin de sensibiliser les collectivités et citoyens à cet enjeu.**

- De la réflexion au déploiement, **elle soutient les communes et EPCI dans l'ingénierie de projets** (l'analyse de l'existant, la conception, la rédaction d'appels d'offres, la conduite du changement...). Elle a ainsi travaillé en étroite collaboration avec la CCMT et la CCSCMB. La CCMT a pu déployer une première version de son projet. Elle a aidé la maîtrise d'ouvrage dans la sélection des prestataires informatiques et la cheffe de projet dans la conduite de l'action. Côté CCSCMB, elle a travaillé avec les élus pour identifier les besoins de la collectivité. Un premier cahier des charges a pu émerger.
- En matière de **prévention, des cafés parents** ont été proposés chaque mois sur tout le territoire pour permettre aux familles d'échanger sur la question des écrans. Le numérique est un outil dont il faut apprendre à se servir, le rôle des parents dans cet apprentissage est primordial. **Pour se protéger, et profiter au mieux** des bienfaits de ces nouveaux médias, il est donc essentiel de se poser les bonnes questions et de connaître les enjeux.
- Le développement du réseau des tiers lieux se poursuit et accueille de nouveaux acteurs. **Pour renforcer notre engagement dans ce projet et définir les principales actions, une convention a été signée entre le PETR et le réseau ÉtabliR.**
- Pour continuer les actions collectives, mutualiser les outils et instaurer une dynamique plus vaste sur ces sujets d'inclusion et de prévention numérique, une rencontre entre animateurs / aidants numériques a été organisée par le PETR et l'UDAF.

Des ateliers ont été menés pour :

- identifier les publics prioritaires et les ressources existantes
- réfléchir à la manière de diffuser les événements majeurs du territoire
- réaliser un retour d'expérience sur les actions menées
- définir les modalités pour la mise en place d'une communauté d'acteurs



PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, la mission Numérique va construire sa nouvelle feuille de route. Pour ce faire, le PETR va réaliser un diagnostic qui inclut un bilan objectif des actions menées sur 2019/2023 et un recueil des besoins.

La stratégie numérique permet de fixer un cadre et des objectifs au regard des évolutions du territoire et des besoins qui émergent. La stratégie contient un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Les plateformes numériques développées ces dernières années (PEP'S, Etablir, Portail de données) vont continuer d'être maintenues et animées par la mission et pourront faire l'objet d'évolution.

- 1** rencontre avec les acteurs d'inclusion et prévention numérique
- 18** actions d'inclusion et prévention numérique
- 12** tiers lieux dans le réseau ÉtabliR
- 6** rencontres avec le réseau ÉtabliR
- 3** projets de plateformes de données

Chiffres clés 2023

La mission "Santé", financée en partie par l'ARS et la Région Bourgogne-Franche-Comté, a pour principal objectif la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS), dont le **but est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, en proposant **un plan d'actions adapté aux besoins du territoire**.

C'est un outil de déclinaison du Plan Régional de Santé qui met en œuvre des actions dans différents domaines, **en décloisonnant les mondes médicaux, sociaux et médico-sociaux**. Il permet d'articuler les différentes politiques publiques en matière de santé et de répondre aux enjeux sanitaires, tout en contribuant à développer une approche globale de la santé sur le territoire.

ZOOM

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

L'assemblée a eu lieu en avril avec plus d'une soixantaine de participants, réunissant à la fois élus, partenaires et professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ce rendez-vous annuel se veut l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain, **pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations**.

Outre la présentation des actions en matière de santé menées à court et à moyen termes, l'assemblée a mis l'accent sur la santé mentale avec :

- la mise en ligne de la **plateforme numérique sur la santé mentale** (PEP'S),
- l'animation de 2 ateliers : l'un consacré à la **santé mentale des jeunes**, avec la participation de la Promotion Santé, et l'autre à l'expérimentation de l'Art-Thérapie, avec la participation des deux art-thérapeutes du Centre Hospitalier de Mâcon,
- une **exposition-rétrospective** afin de mettre en lumière les travaux réalisés lors des Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2022 (SISM).

OCTOBRE ROSE

Le PETR a soutenu les actions "Octobre Rose" à travers une campagne de communication à l'échelle du territoire. Depuis 2022, il souhaite élargir son champ d'intervention en proposant des actions de sensibilisation partenariales, **avec un message recentré autour de la prévention et du dépistage**.

Pour une meilleure visibilité, le PETR a construit sa campagne de communication autour de deux actions prépondérantes :

- La réalisation d'une **vidéo de sensibilisation**, avec l'implication de nos partenaires, le Centre Régional de Dépistage des Cancers et la Ligue Départementale du Cancer.
- La mise en place d'une **marche rose, à l'échelle du territoire**, sur 3 communes : Charnay-Lès-Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay et Tournus. Ces 3 "marches roses", ont eu lieu le samedi 7 octobre 2023, avec une mobilisation collective de plus de 650 personnes.



Chiffres clés 2023

20 étudiants en médecine logés

1 nouvelle Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Mâcon et la **1^{ère}** Communauté Professionnelle Territoriale en Santé sur le Tournugeois

650 marcheurs et **1** vidéo pour Octobre Rose

6 Jeudis de la Santé avec **90** partenaires

10 réunions du CLSM avec plus de **70** participants

13 réseaux actifs participant au CLS

PERSPECTIVES 2024

Dans la continuité de 2023, la mission santé poursuivra ses actions : accès aux soins, démographie médicale, attractivité du territoire, prévention, santé mentale des jeunes, santé environnementale et interconnaissance.

2024 sera aussi et surtout synonyme d'une année axée autour de la réécriture du Contrat Local de Santé. En effet, d'une durée de 5 ans, le CLS actuel s'achèvera fin 2024. Dès début 2024, Élus et partenaires du territoire seront régulièrement mobilisés pour définir conjointement avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté la nouvelle feuille de route du prochain CLS 2025 - 2030.

N'oublions pas que le Contrat Local de Santé et que le Conseil Local en Santé Mentale sont le reflet d'une dynamique multi partenariale locale, contribuant au maillage territorial et au développement d'une approche globale de la santé à l'échelle du Mâconnais Sud Bourgogne.

| L'ÉQUIPE DU PETR |

DIRECTION

Benoit LANGARD

Directeur et en charge du SCoT

blangard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 95 70 01 42

AFFAIRES GÉNÉRALES

Véronique BONNET-GRILLET

Gestionnaire administrative, instances et financière

contact@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 20 91 10

Alice COILLARD

Gestionnaire administrative, ressources humaines et communication

acoillard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 20 91 10

INGÉNIERIE DE PROJET

Francky SABOT

Chargé de mission Politiques contractuelles et ingénierie financière

fsabot@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 43 98 22 44

Cyrielle DUPONT-SOGNO

Gestionnaire LEADER

leader@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 79 11 07 60

SANTÉ

Barbara PLASSARD

Chargée de mission Santé

bplassard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 88 28 00 36

USAGE DU NUMÉRIQUE

Aurèle CORDIER

Chargée de mission Numérique

acordier@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 88 28 02 90

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Quentin LE COINT

Animateur rénovation énergétique

qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 68 34 70 23

Brice JACOB / Lucette FAIVRE

Conseillers en rénovation énergétique

renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 21 05 41

NOS FINANCEURS



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne
Espace de la Verchère - 367, Chemin de la Verchère - 71850 Charnay-Lès-Mâcon
Tél : 03 85 20 91 10 - contact@maconnais-sud-bourgogne.fr
www.maconnais-sud-bourgogne.fr